
CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET RÉCLAME TOUTE VOTRE ATTENTION

Si vous avez le moindre doute sur ce qu'il convient de faire par rapport à ce document, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, gestionnaire de compte en banque, avoué, comptable ou toute autre personne faisant profession de conseiller.

Sauf définition contraire dans les présentes, tous les termes commençant par une majuscule auront le sens qui leur est attribué dans le prospectus de la Société en date du 10 mai 2016, celui-ci pouvant être modifié ou complété occasionnellement (le « Prospectus »). Un exemplaire du Prospectus de la Société est disponible sur demande, durant les heures normales de bureau, au siège social de la Société.

POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC
(société d'investissement à capital variable et
dont la responsabilité est séparée entre ses compartiments)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

24 JUIN 2016

Si vous avez vendu ou cédé vos actions PowerShares Global Funds Ireland plc, merci de transmettre ce document sans attendre à l'acquéreur ou au cessionnaire ou bien au courtier en valeurs mobilières, à la banque ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou la cession a été effectuée, afin qu'il le remette au plus vite à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Veillez noter que le présent avis n'a pas été relu par la Banque Centrale d'Irlande.

1 juin 2016

Cher(ère) Actionnaire,

Assemblée générale extraordinaire (ci-après « AGE »)

Veillez trouver ci-joint un Avis d'assemblée générale extraordinaire de PowerShares Global Funds Ireland plc (ci-après « la Société »), ainsi qu'une procuration à l'intention des Actionnaires qui ne seraient pas en mesure d'assister à l'assemblée (ou à toute séance reportée de celle-ci) et qui désireraient voter sur sa résolution.

Vous êtes prié de noter que vous n'aurez le droit de voter lors de l'AGE que si vous êtes un Actionnaire enregistré. Si vous avez investi dans la Société par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire, veuillez contacter cette entité pour confirmer votre droit de voter.

Statuts révisés (les « Statuts »)

Il est proposé de modifier les Statuts de la Société au moyen d'une résolution spéciale. L'amendement proposé consiste à faciliter les changements apportés à la méthode de valorisation de la Société pour certains de ses compartiments, afin que les prix des instruments détenus par ces compartiments puissent être estimés à partir des prix moyens, lorsque le prospectus de la Société le prévoit. Il est procédé à cette modification de la méthode de valorisation de la Société afin de mieux refléter la manière dont les fonds obligataires de la Société devraient être valorisés. La modification proposée est exposée dans ses grandes lignes à l'Annexe I jointe à l'Avis.

Des exemplaires du projet des Statuts révisés peuvent être consultés au siège social de la Société, Central Quay, Riverside IV, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Après l'AGE, des versions définitives des Statuts révisés seront déposées (et, par la suite, disponibles) au Irish Companies Registration Office (registre des sociétés irlandais) et au siège social de la Société.

Mesures à prendre

L'adoption de la résolution nécessite de totaliser 75 % des votes exprimés par les Actionnaires présents (en personne ou par procuration). Vous trouverez donc ci-joint un avis de convocation à l'AGE accompagné d'une procuration. Cette dernière permettra aux Actionnaires de voter lors de l'AGE par procuration plutôt qu'en personne. Si vous comptez utiliser votre procuration, vous devrez la remettre à Wilton Secretarial Limited dans le délai stipulé sur le formulaire.

Recommandations

Les Administrateurs de la Société estiment que les modifications proposées servent au mieux les intérêts de la Société et des Actionnaires dans leur ensemble et, par conséquent, vous recommandent de voter en faveur de la résolution concernée.

Veillez agréer nos salutations distinguées.



Administrateur

Au nom et pour le compte de PowerShares Global Funds Ireland plc

POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC

(société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples dont la responsabilité est séparée entre ses compartiments)

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET RÉCLAME TOUTE VOTRE ATTENTION. Si vous avez le moindre doute sur ce qu'il convient de faire par rapport à ce document, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, gestionnaire de compte en banque, avoué, comptable ou toute autre personne faisant profession de conseiller.

AVIS est donné par la présente qu'une assemblée générale extraordinaire (« AGE ») de PowerShares Global Funds Ireland plc (ci-après la « Société ») aura lieu à 6th Floor, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande le vendredi 24 juin 2016 à 11h00 (heure de Dublin). L'ordre du jour sera d'examiner et, si elle est jugée appropriée, d'adopter la résolution suivante :

Résolution spéciale

Examen et, si cela semble approprié, adoption de la résolution suivante en tant que résolution spéciale de la Société :

« Adoption des Statuts révisés de la Société sous la forme initialement paraphée par le Président et présentée lors de l'assemblée, en remplacement des Statuts existants. »

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration



Invesco Asset Management Limited –
Secrétaire général

Siège social

Central Quay
Riverside IV
Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

1 juin 2016

Notes :

1. Les Actionnaires sont autorisés à assister à l'AGE de la Société et à y voter. Chaque Actionnaire peut nommer un ou plusieurs mandataire(s) afin d'assister à l'assemblée, de s'exprimer et de voter en son nom. Ce mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire de la Société.
2. Une procuration est jointe à la présente pour les Actionnaires ne pouvant pas assister à l'assemblée. Toutes les procurations doivent être envoyées à Wilton Secretarial Limited, 6th Floor, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande. Les Actionnaires peuvent également faxer leur procuration au + 353 1 639 5333, sous réserve que la copie originale signée soit immédiatement envoyée par courrier à l'adresse susmentionnée. Pour être valables, les procurations doivent être reçues par Wilton Secretarial Limited au moins 48 heures avant l'heure de tenue de l'assemblée.
3. Chaque Actionnaire présent en personne ou par procuration représente un droit de vote. En cas de vote par scrutin, chaque action représente un droit de vote.

POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC
(société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples dont la
responsabilité est séparée entre ses compartiments)
(la « Société »)

PROCURATION

Je/nous soussigné(e)(s), _____, de _____, Actionnaire(s) de la Société susmentionnée nomme/nommons par la présente le Président de l'assemblée ou, si le Président ne peut remplir cette fonction, tout Administrateur de la Société ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Cormac Commins, ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Bryan O'Donnell, ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Annette Costello, ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Gemma Bannon comme mandataire chargé de voter en mon/notre nom à l'Assemblée générale extraordinaire de la Société qui aura lieu à 6th Floor, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande à 11h00 (heure de Dublin) le vendredi 24 juin 2016, ainsi qu'à toute séance reportée de ladite assemblée.

Afin d'indiquer à votre mandataire comment voter en ce qui concerne la résolution, cochez la case appropriée ci-dessous. Si vous souhaitez vous abstenir de voter la résolution, cochez la case « abstention ». Une abstention n'équivaut pas à un vote au regard de la loi et ne sera pas prise en compte dans le calcul de la proportion des votes exprimés pour et contre la résolution. Si aucune instruction de vote n'est donnée, votre mandataire pourra voter ou s'abstenir à sa discrétion.

RÉSOLUTION SPÉCIALE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adoption des Statuts révisés de la Société sous la forme initialement paraphée par le Président et présentée lors de l'assemblée, en remplacement des Statuts existants.			

Date :

Passation par les Actionnaires particuliers (voir note (c) (i)) :

 Nom et adresse de l'Actionnaire

 Signature

Passation pour le compte des Entreprises actionnaires (voir note (c) (ii)) :

 Nom et adresse de l'Actionnaire

PERSONNE PRÉSENTE lorsque le sceau
 de
 a été appliqué sur la présente :

 Signature

 Nom en toutes lettres

 Signature

 Nom en toutes lettres

Notes :

- (a) Chaque Actionnaire doit inscrire son nom et son prénom, ainsi que son adresse officielle (dactylographiés ou en majuscules). En cas de codétention, les noms de tous les détenteurs doivent être indiqués.
- (b) Si l'Actionnaire souhaite nommer un mandataire autre que le Président de l'assemblée, merci d'inscrire son nom et son adresse et de supprimer la mention « le Président de l'assemblée ou, si le Président ne peut remplir cette fonction, tout Administrateur de la Société ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Cormac Commins ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Bryan O'Donnell ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Annette Costello ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Gemma Bannon ».
- (c) La procuration doit :
 - (i) s'il s'agit d'un actionnaire particulier, être signée par cet actionnaire ou par son fondé de pouvoir ; et
 - (ii) s'il s'agit d'une entreprise Actionnaire, être remise sous le sceau de cette entreprise ou être signée pour son compte par un fondé de pouvoir ou par un représentant dûment agréé de cette entreprise.
- (d) En cas de codétention, le vote du détenteur jouissant de la préséance, dont le vote se fait en personne ou par procuration, est accepté à l'exclusion de ceux des autres détenteurs, sachant que la préséance est déterminée par l'ordre d'inscription des noms des détenteurs concernés au registre des membres du compte joint.
- (e) Pour être valable, la présente procuration et tout mandat en vertu duquel elle est signée doivent être envoyés à Wilton Secretarial Limited, 6th Floor, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande. Les Actionnaires peuvent également faxer leur procuration au + 353 1 639 5333, sous réserve que la copie originale signée soit immédiatement envoyée par courrier à l'adresse susmentionnée. Pour être valables, les procurations doivent être reçues par Wilton Secretarial Limited au moins 48 heures avant l'heure de tenue de l'assemblée.
- (f) Un mandataire ne doit pas nécessairement être membre de la Société, mais doit assister en personne à l'assemblée afin de vous représenter.

ANNEXE I

Proposition de modification des Statuts

Valorisation des actifs

L'Article 13 alinéa (i) prévoit actuellement ce qui suit :

« Les obligations, billets, débetures, certificats de dépôt, acceptations bancaires, traites et autres actifs similaires seront valorisés au cours vendeur de clôture, ou au cours acheteur de clôture en l'absence d'un cours vendeur de clôture disponible, sur le marché où ces actifs se négocient ou sont admis à la négociation (c'est-à-dire le marché qui est le seul marché ou, de l'avis des Administrateurs, le marché principal sur lequel les actifs en question sont cotés ou négociés) plus les intérêts éventuellement échus sur ceux-ci à compter de leur date d'acquisition. »

Il est proposé que l'actuel Article 13 alinéa (i) soit supprimé dans son intégralité et remplacé par le nouvel Article 13 alinéa (i) suivant :

« Les obligations, billets, débetures, certificats de dépôt, acceptations bancaires, traites et autres actifs similaires seront valorisés au cours vendeur de clôture, ou au cours acheteur de clôture en l'absence d'un cours vendeur de clôture disponible, sur le marché où ces actifs se négocient ou sont admis à la négociation (c'est-à-dire le marché qui est le seul marché ou, de l'avis des Administrateurs, le marché principal sur lequel les actifs en question sont cotés ou négociés) plus les intérêts éventuellement échus sur ceux-ci à compter de leur date d'acquisition. Nonobstant ce qui précède, pour certains Compartiments et lorsque le Prospectus le prévoit, les obligations pourront être valorisées sur la base du dernier prix de marché moyen obtenu auprès de fournisseurs de prix approuvés à cette fin par les Administrateurs, plus les intérêts éventuellement échus sur ceux-ci à compter de leur date d'acquisition. »